

BILAN DE COMPÉTENCES

Objectifs

À l'issue du Bilan de Compétences, vous serez capable de :

- Réaliser son autobiographie professionnelle
- Identifier ses compétences, ses valeurs, ses aptitudes, ses intérêts professionnels et ses motivations
- Elaborer un projet professionnel réaliste et réalisable et/ou de formation
- Définir un plan d'action et les étapes de la mise en œuvre du projet

Publics visés

La prestation est ouverte à tout public.
Accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Prérequis

Aucun

Durée

20h

Dont 12h en présentiel face à face et 8 heures de travail personnel à domicile
L'amplitude de réalisation est de 1 mois minimum à 3 mois maximum

Moyens et Modalités

- Des entretiens individuels en présentiel
- Du travail personnel à distance cadré et objectif
- Un livret d'accompagnement et de suivi
- Des tests de personnalité et d'intérêts professionnels
- Le document de synthèse
- Un questionnaire de satisfaction

Déontologie et éthique

Respect du secret professionnel, confidentialité des échanges, neutralité, bienveillance

Accompagnateur - Prestataire

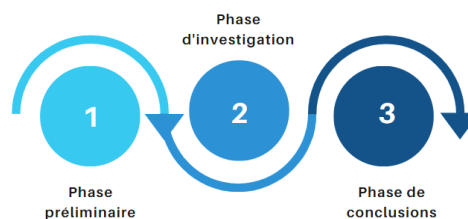
Isabelle GALLOUET - Psychologue du travail

Programme

Entretien d'accueil préalable (gratuit et sans engagement)

- Se connaître
- Clarifier les attentes du bénéficiaire
- Informer sur le déroulement total du bilan
- Etablir un devis de prestation

Le bilan de compétences comprend trois phases (Article R. 541-14 du code du travail NC) :



1) Une phase préliminaire, qui doit vous permettre :

- de confirmer votre engagement du bénéficiaire la démarche
- de définir et d'analyser la nature de vos besoins
- de vous informer des conditions de déroulement du bilan ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

2) Une phase d'investigation, qui doit vous permettre :

- d'analyser vos motivations et vos intérêts professionnels et personnels
- d'identifier vos compétences et vos aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer vos connaissances générales
- de déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

3) Une phase de conclusions, qui, par la voie d'entretiens personnalisés, vous permet :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Un entretien de suivi à 6 mois est programmé à l'issue du bilan.